

#### 4.4.3. Groupements arbustifs de l'étage mégatherme hygrophile

##### 4.4.3.1. Fourré exotique mégatherme mésophile à *Schinus terebinthifolia*

**Code Typo Habitats CBNM :** 4.1.2.1 et 4.2.2.1

**Correspondance CBR :** 87.1935 et 87.1936

**Zone de référence :** Rivière des Remparts



**Photographie 80:** *Litseo glutinosae* - *Schinum terebinthifoliae*

**Avertissement :** Ces fourrés exotiques à *Schinus terebinthifolia*, ont été précédemment identifiés comme fourrés paraclimaciques de l'étage mégatherme semi-xérophile, en conditions mésophiles. Ils avaient été observés dans le cadre du [Cahier des Habitats mégathermes semixérophiles](#), en conditions sub-humides de la dition. Ces fourrés hauts ont été observés de nouveau dans l'étage mégatherme hygrophile, en conditions plutôt mésophiles également, ce qui permet de préciser ici la fiche habitat précédemment rédigée.

#### **Diagnostic structural**

Cette végétation arbustive haute à arborée (9 m de hauteur maximale, en moyenne), paucispécifique mais largement dominée par le Faux poivrier *Schinus terebinthifolia*, est très dense (88.5% de recouvrement total moyen) et physionomiquement homogène sur des superficies relativement vastes, jusqu'à plusieurs dizaines d'ares. Sur la côte sous le vent, elle se distingue très nettement par sa teinte vert-foncé dans le paysage, en particulier en saison sèche, du fait que *Schinus* est une espèce sempervirente, contrairement aux fourrés à *Leucaena leucocephala*, situés juste en aval, qui prennent en saison sèche une teinte grise. Sur la côte au vent, elle est observée sur une frange de largeur variable en arrière du littoral, le long des berges des ravines ainsi que sur les terrasses alluvionnaires stabilisées.

La strate arborée, lorsqu'elle est présente, est toujours claire (moins de 15% de recouvrement), composée de grands individus de l'espèce caractéristique *Schinus terebinthifolia*, ainsi que d'Avocat marron *Litsea glutinosa* et/ou de Filaos *Casuarina equisetifolia*.

Cette végétation présente une strate arbustive haute, de 6 mètres en moyenne, assez dense, avec un recouvrement de l'ordre de 70%, très largement dominée par l'espèce caractéristique.

La strate arbustive basse intègre, outre *Schinus terebinthifolia*, des Avocats marron *Litsea glutinosa*, des Goyaviers *Psidium cattleianum* et, dans les localités où la plante a été introduite, des peuplements parfois très denses de Choka *Furcraea foetida*, lesquels peuvent rendre ces fourrés difficilement pénétrables. Selon les localités, les strates arbustives peuvent receler des fruitiers témoins d'une arboriculture aujourd'hui révolue, *Citrus spp.*, *Eugenia uniflora*, *Diospyros kaki*, *Flacourtia jangomas*, *F. indica*, *Artocarpus heterophyllus*, *Mangifera indica*, etc.

La strate herbacée est caractérisée par la Fougère Patte de lézard *Phymatosorus scolopendria*, des plantules de l'Avocat marron *Litsea glutinosa* et, dans une moindre mesure, des juvéniles des autres espèces des strates supérieures. Les localités les plus fraîches voient cette fougère, caractéristique de la strate herbacée du groupement, laisser place à une autre, la Fougère-rivière *Nephrolepis biserrata*. D'autres localités, où l'agriculture a perduré jusqu'à une période plus récente présentent une strate herbacée dominée par la Fataque *Urochloa maxima*. Les localités les moins humides, sur la côte-sous-le-vent, présentent une strate herbacée souvent dominée par une graminée indigène, *Stenotaphrum micranthum* (ex-*Stenotaphrum subulatum*).

### **Diagnostic écologique**

#### Synécologie :

Ce groupement arbustif mégatherme mésophile et héliophile, est très largement développé sur une frange altitudinale asymétrique correspondant à des conditions mésophiles vis-à-vis de la pluviométrie, entre 1 et 3.5 m/an. Plus précisément, il est observé sur la côte sous-le-vent en amont du domaine des fourrés à *Leucaena leucocephala*, plus nettement semixérophiles, tandis qu'il jouxte le littoral sur la côte-au-vent. Lorsque la pluviométrie devient trop forte (supérieure à 3.5m/an) et/ou l'ensoleillement insuffisant, ce groupement cède la place aux forêts galeries à *Syzygium jambos*.

#### Syndynamique :

J. de Cordemoy indiquait en 1895 que l'espèce, qui avait été introduite à La Réunion en 1843, était cultivée et déjà naturalisée en diverses localités, notamment à Saint-Pierre, où elle était très commune.

Il est apparu effectivement que les fourrés à *Schinus terebinthifolia*, observés sur les pentes externes de l'Ouest de l'île notamment, correspondent à des zones anciennement défrichées, grossièrement épierrées puis cultivées (arboriculture fruitière), comme l'attestent les différents fruitiers recensés dans ces zones, puis abandonnées. Seules perdurent les espèces les plus résistantes, dont fait partie *Schinus terebinthifolia* et, dans une moindre mesure, *Litsea glutinosa* qui avait été introduite d'Asie quelques années plus tôt en 1825.

Dans les bas de l'Est, où la majeure partie des surfaces est aujourd'hui occupée par la canne à sucre, les fourrés à *Schinus terebinthifolia* sont cantonnés aux délaissés agricoles, frangeant les bordures de parcelles depuis le littoral, ainsi qu'aux terrasses alluvionnaires stabilisées.

Dans tous les cas, cette végétation exotique semble stable, paraclimacique.

Dans les bas de l'Est et du Sud, elle est souvent couverte des draperies à *Merremia peltata*, végétation commune aux littoraux des Océans Indien et Pacifique, indigène aux Mascareignes (anciennes récoltes de Commerson), décrite par ailleurs ; ces deux végétations sont dans ce cas imbriquées en mosaïque. De façon similaire, dans la région Nord-Ouest, ce sont la Liane papillon *Hiptage benghalensis* et les fourrés qu'elle caractérise, qui viennent progressivement draper ces fourrés à *Schinus terebinthifolia*.

#### Synchorologie :

Originaire d'Argentine, du Paraguay et du Brésil, *Schinus terebinthifolia* s'est largement naturalisé dans les régions tropicales et subtropicales humides. Le groupement est observé en particulier en Australie, en Polynésie, Nouvelle-Zélande, mais aussi à Cuba, en Floride, etc...

À La Réunion, le groupement est omniprésent, au sein de la dition, dans une plage pluviométrique de l'ordre de 1000 – 3500 mm/an, ce qui correspond à une ceinture altitudinale asymétrique, approximativement de 300 à 1200 m d'altitude sur la côte-au-vent, et du littoral de la côte-au-vent à 400m d'altitude en moyenne ; en effet, les isohyètes de pluviométrie sont considérablement abaissés sur la côte est.

#### **Diagnostic flore**

**Espèce caractéristique du groupement :** *Schinus terebinthifolia*, *Litsea glutinosa*, *Phymatosorus scolopendria*

**Espèce caractéristique de variation :** aucune variation du groupement observée

**Flore compagne :** *Lantana camara*, *Psidium cattleianum*, *Doratoxylon apetalum*, *Furcraea foetida*, *Oplismenus compositus*, *Stachytarpheta urticifolia*, *Leucaena leucocephala*, *Hiptage benghalensis*, *Merremia peltata*, etc.

**Variations du groupement :** aucune variation du groupement observée

#### **Valeur patrimoniale et menaces**

L'espèce *Schinus terebinthifolia* figure sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde (Lowe & al, 2000). La valeur patrimoniale de ce groupement ne tient donc qu'à la présence relictuelle des espèces indigènes du cortège floristique.

Les baies de *Schinus terebinthifolia* sont récoltées en tant que condiment, et le miel de baies-roses est produit à La Réunion.

#### **Discussion syntaxonomique**